



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

Avis de Marché de Services

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSEIL POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE CGLU AFRIQUE A LA REALISATION DES PRESTATIONS PREVUES DANS LE CADRE DU READINES FONDS VERT CLIMAT

"RENFORCEMENT DES CAPACITES DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DE LA ZONE UEMOA POUR L'ACCES A LA FINANCE CLIMAT ET LE DEVELOPPEMENT D'UN PIPELINE DE PROJETS POUR L'ACHEVEMENT DES OBJECTIFS DE LEURS PAYS"

N/Réf : N° AO N° RR/GCF/09/2023

Département émetteur de l'appel d'offres : Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire

Lieu d'exécution de la prestation : Rabat, Maroc

1. Procédure

Ouvert

2. Pouvoir adjudicateur

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

3. Nature du marché

Prix unitaire

4. Description du marché

Prestations de services pour appuyer CGLU Afrique pour la réalisation de l'activité l'activité 5.1.1.1 pour l'actualisation du site internet de UCLGA et la préparation des éléments pour le workshop régional de partage et d'échanges sur le Readiness.

5. Nombre et intitulé des lots

Lot unique

6. Durée Prévue du contrat (dates prévues de commencement et d'achèvement)

Du 15/05/2023 au 30/04/2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

7. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales éligibles à soumissionner. Pour être éligible les candidats doivent justifier d'une expérience probante relative aux termes de référence objet du présent appel d'offres. Ils doivent par ailleurs être valablement constitués comme personnes physiques ou morales et pouvoir justifier de leurs identifiants fiscaux.

8. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature. Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

9. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires

Les candidats éligibles à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

10. Possibilités de sous-traitance

Le Consultant est autorisé à sous-traiter une partie travaux prévus dans le cadre du présent contrat.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

11. Date de lancement de l'appel d'offres

05/04/2023

12. Date prévue pour le début d'exécution du marché

15/05/2023

13. Période de mise en œuvre des tâches

15/05/2023 au 30/04/2024

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

14. Critères de sélection

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

Le marché sera attribué suite à une évaluation technique et financière selon les critères ci-dessous :

EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Les offres techniques seront évaluées selon les critères de sélection ci-après :

Expérience du cabinet et ou de l'équipe proposée dans des prestations similaires au cours des 3 dernières années : 100 points ; les candidats fourniront à cet effet leurs CV's ainsi que les attestations de référence y afférentes.

CANDIDATURE

15. Date limite de réception des candidatures

24/04/2023

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

16. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français et/ou en anglais au pouvoir adjudicateur:

• **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :

mbou@uclga.org

• **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
Secrétariat Général
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63
Fax : + 212 537 26 00 60
Web : www.uclga.org

Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

• **SOIT** par porteur, déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
Secrétariat Général
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63
Fax : + 212 537 26 00 60 - Web : www.uclga.org

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché doivent figurer lisiblement dans l'objet de la correspondance mail d'envoi de la candidature et/ou sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par écrit. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée dans la candidature.

17. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

18. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français et/ou en anglais. Le Consultant s'adaptera par rapport aux exigences prévues dans le Readiness

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



MARCHÉ DE SERVICES

Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un consultant pour fournir l'assistance technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant l'évaluation de l'état actuel, des écarts et des besoins entre le niveau national, le niveau régional et le niveau local dans les pays ciblés par le Readiness en termes de leur engagement dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

N/Réf : N° AO N° RR/GCF/09/2023

Important

Lorsqu'il soumet son offre, le soumissionnaire est tenu de respecter l'ensemble des instructions, formulaires, termes de référence, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui ne fournit pas toutes les informations et tous les documents nécessaires dans les délais requis pourra voir son offre rejetée.

Département émetteur de l'appel d'offres : Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire

Lieu d'exécution de la prestation : Rabat, Maroc

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, d'attribution et de mise en œuvre des marchés qui s'appliquent au présent appel d'offres.

1. SERVICES A FOURNIR

Les services requis par le pouvoir adjudicateur sont décrits dans les termes de référence.

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE
Visite sur place (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Réunion d'information (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date de lancement de l'appel d'offres	05/04/2023	17h00
Date limite pour les éventuelles demandes de clarification adressées au pouvoir adjudicateur	13/04/2023	17h00
Date ultime pour les clarifications apportées par le pouvoir adjudicateur	14/04/2023	17h00
Date limite de soumission des offres	24/04/2023	17h00

Entretiens (le cas échéant)	Sans objet	
Date de clôture de l'évaluation des offres techniques	25/04/2023	17h00
Notification de l'attribution	05/05/2023	17h00
Signature du contrat	08/05/2023	17h00
Date de début	15/05/2023	09h00

3. PARTICIPATION, EXPERTS ET SOUS-TRAITANCE

La participation à la présente procédure d'appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires éligible tel que mentionné dans l'article 8 de l'avis d'appel d'offres.

4. CONTENU DES OFFRES

Les offres, toutes les correspondances et tous les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être écrits en français et/ou en anglais.

Chaque offre doit comporter une offre technique et une offre financière.

5. VARIANTES

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante au présent appel d'offres.

6. PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours après la date limite de soumission des offres ou jusqu'à ce que leur non-sélection leur ait été notifiée. Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires une prolongation de cette période pour un nombre précis de jours, qui ne peut toutefois excéder 40 jours.

Le soumissionnaire sélectionné doit maintenir son offre 60 jours de plus. Cette période additionnelle de 60 jours est ajoutée à la période de validité quelle que soit la date de notification.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est suffisamment clair pour éviter que les candidats éligibles à soumissionner n'aient à demander des informations complémentaires en cours de la procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un candidat, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres candidats ayant soumissionné.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante, au plus tard le 15/04/2023 avant 17h00 en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

A l'attention de

M. Mohamed Nbou Directeur du Département Climat, Biodiversité et sécurité alimentaire

22, Rue Essadyine, Hassan, Rabat, Maroc

Télécopieur : 0537260060

mnbou@uclga.org

Toute clarification au dossier d'appel d'offres sera communiquée simultanément par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 15/04/2023 avant 17h00. Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir de clarification après cette date.

Tout soumissionnaire qui, au cours de la période de l'appel d'offres, tente d'organiser des entrevues individuelles avec le pouvoir adjudicateur, est susceptible d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

Aucune réunion d'information n'est prévue.

Aucune visite sur place n'est prévue

Les visites réalisées à titre individuel par les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres ne peuvent être organisées.

8. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur de telle sorte qu'elles soient reçues au plus tard le 24/04/2023 à 17h00. Elles doivent inclure les documents requis au point 4 ci-dessus et être soumises :

- **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :

mnbou@uclga.org

- **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60

Web : www.uclga.org

Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

- **SOIT** par porteur déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60

Web : www.uclga.org

Dans ce cas, le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

Dans les cas où les offres sont envoyées par courrier recommandé ou déposées au Secrétariat Général par porteur, elles doivent respecter le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - offre technique » et « Enveloppe B - offre financière ».

Toute infraction à ces dispositions (par exemple, enveloppes non scellées ou mention d'un élément de prix dans l'offre technique) constitue une irrégularité et donne lieu au rejet de l'offre.

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- a) l'adresse susmentionnée à laquelle les offres doivent être soumises ; la référence de la procédure d'appel d'offres à laquelle le soumissionnaire répond
- b) la mention «à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» ;
- c) le nom du soumissionnaire.

Chaque enveloppe doit contenir une liste de son contenu. Les pages des offres technique et financière doivent être numérotées.

9. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément au point 8. L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure correspondante) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

10. COÛTS INHERENTS A LA PREPARATION DES OFFRES

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre n'est remboursé. L'ensemble de ces coûts sont à charge du soumissionnaire.

11. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

12. ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

12.1 Évaluation des offres techniques

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux prescriptions contenues dans les termes de référence et des critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans l'avis de marché du présent dossier d'appel d'offres. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution.

12.2 Évaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'évaluation des offres financières pour les offres n'ayant pas été éliminées au cours de l'évaluation technique. Les offres dépassant le budget maximal disponible pour le marché ne sont pas acceptables et seront écartées.

12.3 Choix du soumissionnaire retenu

Le choix de l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix.

12.4 Confidentialité

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel sous réserve des règles du pouvoir adjudicateur en matière d'accès aux documents. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret.

Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits, notamment, sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à une quelconque partie, à l'exception du pouvoir adjudicateur.

13. CLAUSES DEONTOLOGIQUES/PRATIQUES DE CORRUPTION

- a) Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa soumission et l'expose potentiellement à des sanctions administratives.
- b) Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.
- c) Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

14. SIGNATURE DU (DES) CONTRAT(S)

14.1 Notification de l'attribution

L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue.

14.2 Signature du (des) contrats

Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne le contrat au pouvoir adjudicateur.

Le fait pour l'attributaire de ne pas se conformer à cette obligation peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

15. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant qu'aucune enveloppe extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut, par exemple, se produire dans les cas suivants :

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre convenable, acceptable qualitativement ou financièrement, n'a été reçue ou qu'aucune offre n'a été reçue ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché ;
- lorsque toutes les offres techniquement acceptables dépassent les ressources financières disponibles ;
- lorsque des erreurs substantielles, des irrégularités ou des actes de fraude au cours de la procédure ont été constatées, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale.

- lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le marché doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas redevable de dommages-intérêts, quelle que soit leur nature, y compris, sans restriction, de dommages-intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, et ce même dans le cas où le pouvoir adjudicateur a été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis de marché n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

16. VOIES DE RECOURS

Les soumissionnaires estimant qu'ils ont été préjudiciés par une erreur ou une irrégularité durant la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte conformément aux lois et procédures en vigueur au Royaume du Maroc.

TERMES DE RÉFÉRENCE

AO N° RR/GCF/09/2023 objet de l'Assistance Technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant l'évaluation de l'état actuel, des écarts et des besoins entre le niveau national, le niveau régional et le niveau local dans les pays ciblés par le Readiness en termes de leur engagement dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

1. CONTEXTE

Le Forum Régional de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) s'est tenu en juin 2021 sous l'égide de la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA) et de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique), en collaboration avec le gouvernement du Togo, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et Expertise France, sous le titre "Renforcer la Résilience et Accroître les Ambitions Climatiques des Gouvernements Locaux et Régionaux en Afrique". Ce Forum a souligné le rôle important des gouvernements locaux dans l'effort collectif visant à relever le défi du changement climatique à l'échelle nationale et a appelé à une proposition de subvention pour un programme Readiness régional pour mobiliser des ressources en faveur des gouvernements locaux, ceci afin de leur permettre de jouer un rôle central dans la stimulation de l'économie de manière compatible avec les Objectifs de Développement Durable et l'agenda national en matière de changement climatique.

Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de tous les pays de l'UEMOA mettent en évidence le rôle que les gouvernements locaux de l'UEMOA doivent jouer dans leurs pays respectifs pour atteindre leurs objectifs climatiques. Il n'est pas encore évident que les gouvernements infranationaux aient été suffisamment impliqués pour contribuer à cet objectif. Le Rapport Global sur les CDN (2019) a mis en avant cette question en soulignant la nécessité pour les pays d'intégrer leurs CDN dans les politiques et les budgets infranationaux, ce qui serait essentiel pour contribuer à l'effort commun visant à atteindre les objectifs mondiaux fixés dans l'Accord de Paris en ce qui concerne la limite d'augmentation de la température, l'adaptation et le financement.

Cependant, les gouvernements infranationaux de l'UEMOA sont confrontés à plusieurs difficultés pour comprendre les défis du changement climatique au niveau local, d'où leur incapacité à intégrer le changement climatique dans la planification du développement local. Les lacunes peuvent être résumées comme suit :

- **Lacunes en matière de gouvernance et de coordination :**
 - **Lacune n°1 :** Absence d'un mécanisme de coordination centralisé et efficace, de processus de communication et de consultation entre les gouvernements infranationaux et les institutions étatiques responsables de la programmation nationale sur le changement climatique ;
 - **Lacune n°2 :** Manque de sensibilisation et de "savoir-faire" des gouvernements infranationaux pour intégrer le changement climatique dans la planification du développement local.
- **Lacunes en matière de capacité technique et financière :**
 - **Lacune n°3 :** Manque de capacité technique et de "savoir-faire" financier aux niveaux infranationaux et locaux pour mobiliser des financements climatiques pour la programmation sur le changement climatique.
 - **Lacune n°4 :** Manque de capacité technique pour accéder, gérer et exécuter les financements climatiques aux niveaux infranationaux et locaux ;

- **Lacune n°5** : Manque de capacité pour recueillir les enseignements, les meilleures pratiques et pour communiquer les connaissances sur le changement climatique, les impacts climatiques et les engagements des pays.

Un examen à travers les huit pays a révélé des défis similaires en raison de similitudes dans les structures de gouvernance, de collaborations historiques et d'alignement sur l'agenda de développement de l'UEMOA. Par conséquent, une approche multi-pays pour relever ces défis fournira l'approche la plus rentable et la plus efficace en termes de ressources pour le Readiness et le renforcement des capacités.

Cependant, ce programme de Readiness ne travaillera pas directement avec l'ensemble des gouvernements locaux de la région de l'UEMOA, étant donné la vaste couverture géographique et l'agenda politique, économique, environnemental et de développement multifacette de ces pays. Au lieu de cela, ce projet de subvention, qui sera supervisé par le Comité Régional de Pilotage (composé de l'UEMOA, de CGLU Afrique, de la BOAD, des AND – Autorités Nationales Désignées – des pays et des points focaux nationaux), vise à bénéficier aux AND des pays de l'UEMOA, aux ministères de la décentralisation et aux Associations Locales de Maires. Son objectif est d'influencer leur programmation sur le changement climatique au niveau national et territorial.

Ce programme Readiness contribuera à établir et à maintenir une coordination étroite et une participation active des gouvernements infranationaux et locaux de l'UEMOA, afin de renforcer leurs capacités à intégrer le changement climatique dans la planification du développement local, et ce, dans le but de contribuer à l'élaboration d'interventions en matière d'atténuation et d'adaptation, à la réalisation d'engagements nationaux plus larges, et à la promotion de l'agenda sur le changement climatique de ces pays, y compris les CDN, les engagements nationaux, etc. Plus précisément, cela implique les actions suivantes :

- i. Renforcer les capacités des institutions au niveau local de l'UEMOA pour permettre une meilleure compréhension et intégration du changement climatique dans les Plans de Développement Local (PDL) grâce à une assistance technique et des ateliers de formation ;
- ii. Promouvoir l'accès au financement climatique au niveau local et mettre à disposition des ressources financières nécessaires pour que les gouvernements locaux des pays de l'UEMOA puissent accéder, exécuter et gérer des financements climatiques au niveau local ;
- iii. Renforcer la coordination locale en établissant un cadre de partenariat qui fonctionne comme un mécanisme de coordination durable à long terme.

Par ailleurs, diverses stratégies et plans seront développés pour s'assurer que les parties prenantes infranationales et locales puissent accéder aux financements climatiques au-delà du cycle de vie de cette subvention de Readiness. Cela inclut la création de plans de communication, de plans sensibles au genre et aux peuples autochtones, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources pour mieux collaborer avec les parties prenantes. Il s'agit de garantir que toutes les interventions liées au changement climatique soient inclusives de tous les groupes de parties prenantes (femmes et jeunes, organisations de la société civile, représentants du secteur privé), et que ces parties prenantes fassent partie des processus de prise de décision.

De plus, la subvention de Readiness suivra une méthode durable de renforcement des capacités, notamment la "formation des formateurs" pour les autorités infranationales et locales, ainsi que le recrutement d'experts locaux. Cela garantira que les bénéficiaires ciblés disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour accéder aux financements climatiques et préparer des interventions dirigées par les acteurs locaux, alignées sur les Plans de Développement Local (PDL) et les CDN, etc.

Ces objectifs généraux seront atteints par le biais d'une série de résultats et d'activités conçus pour combler les lacunes techniques, institutionnelles et financières, et pour renforcer les structures de gouvernance fragiles avec lesquelles ces pays luttent dans leurs efforts pour accroître leur ambition climatique, tout en faisant progresser leurs engagements existants dans le cadre des CDN.

2. INTERVENTIONS DETAILLEES

a) Trois résultats ont été sélectionnés pour répondre aux domaines de lacunes identifiés :

- **Résultat 1.3** : Les parties prenantes nationales pertinentes (qui peuvent inclure les entités d'exécution, les organisations de la société civile et le secteur privé) ont établi des capacités, des systèmes et des réseaux adéquats pour soutenir la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités financées par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- **Résultat 4.1** : Une augmentation du nombre de propositions de financement de qualité développées et soumises ;
- **Résultat 4.5** : Une augmentation de la proportion de demandes de financement et de propositions de financement approuvées suite au programme Readiness et au Project Preparation Facility (PPF) ;
- **Résultat 5.1** : Les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de coordination, d'accès direct et de développement du pipeline de projets sont développées et diffusées pour renforcer l'engagement des AND (Autorités Nationales Désignées), des EAD (Entités d'Accès Direct) et des partenaires de mise en œuvre pour le Fonds Vert pour le Climat.

b) Sous chaque résultat, des activités et des livrables sont conçus pour traiter individuellement ou collectivement certaines ou toutes les barrières identifiées dans les pays de l'UEMOA, qui entravent leur capacité à soutenir et à doter leurs gouvernements locaux des outils et des connaissances nécessaires pour comprendre et lutter contre les changements climatiques à l'échelle nationale. Le **résultat 1.3.1** est axé sur la réalisation d'évaluations approfondies de l'état et des lacunes entre le niveau national et le niveau local, et sur la cartographie plus poussée de l'écosystème des principales parties prenantes aux niveaux infranationaux et locaux dans les 8 pays de l'UEMOA. De plus, une évaluation des risques climatiques, de vulnérabilité et de capacité sensible au genre sera réalisée, et en conséquence, des plans d'action sensibles au genre et aux peuples autochtones seront élaborés pour tous les pays de l'UEMOA, afin d'intégrer les considérations liées au genre et de mobiliser les connaissances autochtones dans la conception et la mise en œuvre de la programmation sur le changement climatique, et de veiller à ce que ces communautés soient intégrées au-delà de la mise en œuvre (**Activité 1.3.1.3**).

Des guides techniques seront élaborés et des ateliers seront organisés pour intégrer le changement climatique dans les Plans de Développement Local (**Activité 1.3.1.4**). La formation se fera sous forme de **formation des formateurs** afin de garantir la durabilité des connaissances et compétences développées pour bénéficier de l'intégration continue du changement climatique dans les Plans de Développement Local.

Le renforcement des capacités techniques pour soutenir les autorités infranationales et locales dans l'accès, l'exécution et la gestion des financements climatiques est l'un des objectifs clés de ce Readiness. Le **Résultat 1.3.2** comprend une série d'activités (**1.3.2.1, 1.3.2.2, 1.3.2.3, 1.3.2.4 et 1.3.2.5**) visant à élaborer des plans de communication et de sensibilisation pour inclure un groupe de parties prenantes plus large, en particulier le secteur privé, à élaborer un guide de mobilisation des ressources pour le changement climatique et à organiser une formation sur la manière de l'utiliser pour mobiliser des ressources financières supplémentaires pour le changement climatique auprès des donateurs, des gouvernements et du secteur privé.

Le lancement du "Cadre de Partenariat" dans le cadre de l'**Activité 1.3.2.2** constituera un mécanisme de coordination durable à long terme pour surmonter les obstacles de coordination. Il permettra de fournir un document cadre qui servira de guide entre les instances centrales et les autorités locales, avec des rôles et des responsabilités clairs pour chaque partie, ainsi que des points focaux désignés et/ou des représentants des communautés locales et autochtones, des organisations de femmes, de la société civile et du secteur privé, qui seront identifiés dans le cadre de l'**Activité 1.3.1.2**¹.

Le Cadre de Partenariat opérationnalisera les processus d'engagement conçus dans le cadre de la subvention, et intégrera les considérations sensibles au genre et aux peuples autochtones pour permettre une meilleure sensibilisation aux parties prenantes au niveau local, ainsi que la coordination entre les autorités nationales et infranationales sur des questions liées à l'intégration des parties prenantes infranationales et locales dans la programmation nationale sur le changement climatique, à la mobilisation de l'action climatique locale et à la promotion des engagements nationaux.

De plus, le manque de connaissance des modalités du GCF et des exigences en matière de financement, tant au niveau national qu'au niveau local, affaiblit la capacité d'accéder et d'utiliser les financements climatiques pour développer des projets liés au changement climatique. Le **Rrésultat 1.3.3 – Activités 1.3.3.1 et 1.3.3.2** se concentre principalement sur le renforcement des capacités de 35 participants sur les modalités et les exigences de l'EDA (Entité d'accès direct) grâce au développement de structures de gouvernance locales et de processus de prise de décision, afin de renforcer les capacités des autorités locales à accéder, déployer et gérer le financement climatique.

- c) Les **Résultats 4.1.1 & 4.1.2** et le **Résultat 4.5.1**, ainsi que les activités conçues, comprendront l'organisation d'ateliers de formation et de validation pour élaborer une note conceptuelle régionale de haute qualité et une demande de financement préparatoire (*Project Preparation Facility*) qui intègre les gouvernements infranationaux et locaux dans son élaboration, dirigée par une entité régionale accréditée.
- d) Le **Résultat 5.1.1** veillera à ce que les leçons apprises soient recueillies et partagées parmi les parties prenantes infranationales et locales, en mettant à jour le site web de CGLU Afrique avec un nouveau répertoire qui recueille les leçons apprises des activités de cette subvention de préparation (**Activité 5.1.1.1**). De plus, l'**Activité 5.1.1.2** organisera un atelier régional de partage des connaissances pour produire un rapport mettant en évidence les principales questions, les résultats et les conclusions clés avec les commentaires des participants, et suivra l'échange des leçons apprises et des meilleures pratiques dans le cadre de l'élaboration de la Feuille de Route sous l'**Activité 1.3.2.2**.

3. PRESTATIONS

Dans le cadre de la mise en oeuvre des activités prévues par le Readiness UEMOA pour le compte de CGLU Afrique, le consultant est appelé à travers cet appel d'offre à la réalisation de la mission de conseil pour la réalisation de l'activité 1.3.1.1 du programme Readiness pour la région UEMOA.

Cette activité consiste à mener une évaluation de l'état actuel, des lacunes et des besoins entre les gouvernements centraux et leurs gouvernements infranationaux et locaux respectifs, ainsi que les communautés de chacun des 8 pays. Cette évaluation plongera profondément dans les politiques nationales et infranationales et servira d'étude de référence pour comprendre le niveau de maturité de chaque pays en ce qui concerne l'implication des gouvernements infranationaux, tout en fournissant les meilleures pratiques et des recommandations pour impliquer les gouvernements infranationaux dans la programmation nationale sur le changement climatique et contribuer à la mise en oeuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

¹ Une liste validée des parties prenantes de tous les pays de l'UEMOA sera fournie à l'issue de la finalisation de l'exercice de cartographie des parties prenantes.

En soumettant sa réponse au présent appel d'offre, il est demandé au consultant de détailler les différentes activités envisagées pour atteindre l'objectif fixé, ainsi que la durée de ces activités.

4. LIVRABLES

Le consultant est appelé à remettre un rapport d'évaluation consolidé (comprenant tous les pays) de l'état actuel, des lacunes et des besoins, y compris une étude comparative et des recommandations.

5. BORDEREAU DES PRIX

L'offre financière devrait suivre le modèle ci-après

Bordereau des prix et détail estimatif relative à Objet du marché

Désignation	Nombre de Jours	Prix unitaire	Prix Total
Activité			
Total HT			
TVA 20 %			
TOTAL TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de TTC.

6. MODALITES DE PAIEMENT

Le Consultant sera payé selon les modalités suivantes :

- 30% du contrat dix jours après la signature du contrat
- 50% du prix sera payé à la remise du livrable provisoire lié à l'activité
- 20% à la reception finale du livrable